



Voyages officiels

- Passeport – validité de 3 mois minimum après la date d’expiration du visa demandé, et qui contient au moins deux pages vierges
- Formulaire de demande ; rempli et signé par le demandeur
- Formulaire « Family Details » rempli et signé par le demandeur, facultatif
- Formulaire « Appendix A » rempli et signé par le demandeur
- Une photo récente 3/4
- Assurance de voyage ; la couverture minimale est de 30 000 EUR
- Pour les étrangers résidents au Maroc Preuve de résidence au Maroc : carte de séjour/reçu de demande de renouvellement, documents prouvant l’état civil (acte de mariage, acte de naissance et/ou livret de famille ou autre) (à présenter selon le cas).
- Réservation d'un billet aller-retour (avion, autobus ou bateau), selon le cas.
- Invitation officielle (copie) ;
- Note verbale ou ordre de mission délivré par la ou les autorités concernées du pays d'origine attestant : l'identité du demandeur (c'est-à-dire la personne qui effectue le voyage officiel), l'intitulé officiel de sa fonction, l'objet du voyage, la durée du séjour envisagé, le lieu de séjour du demandeur.

Justif de l’activité professionnelle et justif du financement en fonction des catégories là-dessous :

Fonctionnaires

- Attestation de fonction ;
- Copie recto verso de la carte de la CNOPS ;
- Trois derniers bulletins de paie (originaux) ;
- Relevés bancaires (originaux) pour les trois derniers mois ; et/ou
- Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière).

N.B:

- **Des documents additionnels pourront être demandés par l’Ambassade (par exemple la confirmation de preuve de moyens de transport)**
- **La présentation de tout document faux ou falsifié peut entraîner une poursuite par les autorités de droit**
- **Veillez noter aussi que tous les documents présentés doivent être en originales et traduits en français ou anglais.**